Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/01/2024

PINTEAUX RENET Huitres de Saint Vaast rappelle Huitres de Saint Vaast



- Noms des modèles ou références concernés : **Huitres de St Vaast N°1 / N°2 / N°3 Huitres CR fines St Vaast N°1 / N°2 / N°3**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot Lots de 23/348 - 23/349 - 23/350 - 23/351 - 23/352 - 23/353 - 23/354 - 23/355 - 23/356 - 23/357 - 23/358 - 23/359 - 23/360 - 23/361 - 23/362 - 23/363**
- Conditionnements : **bourriche en bois / au détail**
- Date début/fin de commercialisation : **du 14/12/2023 au 29/12/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Grande distribution / poissonnerie / restaurant / grossiste**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Fermeture par arrêté préfectorale - Présence de Norovirus**
- Risques encourus par le consommateur : **Norovirus**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 30 janvier 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0631620367**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre